TARIF INTER: 535.50 €. HT

Reportez-vous au planning des sessions

PROCHAINE SESSION:

Sous la responsabilité de l'encadrement de chantier :

- **Prendre conscience** des risques liés à l'amiante.
- Savoir entretenir et utiliser les équipements de protection individuelle et collective.
- **Appliquer** les mesures de prévention en appliquant les procédures de réalisation des chantiers amiante.
- · S'informer.

POUR QUI?

- **Ouvriers et compagnons** ayant pratiqué l'activité correspondante depuis moins de 3 ans, titulaires d'une attestation de capacité selon l'arrêté du 23 février 2012.
- · Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat à durée indéterminée.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).

CONTENUS

- Être acteur de la prévention
 - · Connaître le risque amiante.
 - Connaître les exigences de la réglementation.
 - · Connaître et appliquer les mesures de prévention.
- · Participer à la démarche prévention de l'entreprise
 - · Signaler les situations dangereuses, en informer la hiérarchie.
 - · Savoir réagir face à une situation inhabituelle.
 - Participer à l'amélioration des conditions de travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

- > Évaluation théorique : 20 mn sous forme de QCM.
- > Évaluation pratique : 2 heures en continu, élaborée à partir d'une mise en situation sur chantier fictif et portant sur les points visés pour l'évaluation pratique de la formation préalable.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV. Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

^{**} Taux de réussite constaté sur l'année 2023





CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2027

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS 01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr

784 617 391 00015 - NAF 8559 B - TVA FR36784617391 - Déclaration Activité : 11 75 00 337

^{*} Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

Recyclage à 3 ans (OC3) - Amiante Sous-section 3*



CPF

FORMATION CERTIFIANTE

100% DE RÉUSSITE**

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- · Apports méthodologiques et technologiques
- · Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...
- · Ordinateur, vidéoprojecteur, film

• Support de cours

- Exercices pratiques
- · Plans de chantier
- Chantier fictif
- · Plateforme de travail certifiée CERTIBAT

PROFIL DES INTERVENANTS

· Formateurs certifiés INRS, HSE119

* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

** Taux de réussite constaté sur l'année 2023





CLIQUEZ ICI POUR LE PLANNING DES FORMATIONS

Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 - valable jusqu'au 29 mai 2027

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS 01 80 18 92 60 - inscription@aformaba.fr



